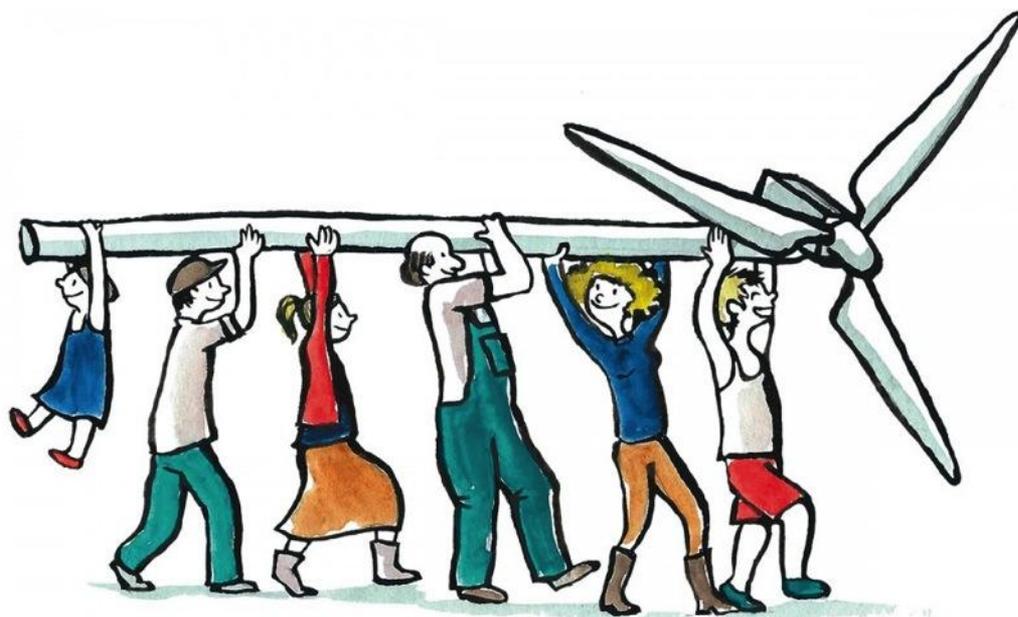




**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

Investir dans le développement : quels enjeux pour les citoyens et collectivités ?



Financer le développement ENR pour une maîtrise citoyenne des ressources locales



- | Définir un projet en adéquation avec le territoire
- ▣ Maîtriser les éventuelles nuisances
- ▣ Se doter de ressources économiques durables
- ▣ Intégrer une démarche énergétique globale
- ▣ Intégrer la gouvernance (participatif ou citoyen?)
- ▣ Créer une dynamique sociale
- ▣ Réduire les oppositions

Pratiquement

- ▣ À quelle étape intervenir ?
- ▣ Quels coûts risques et valorisations ?
- ▣ Quels outils utiliser ?
- ▣ Quelle gouvernance ?
- ▣ Quelles coopérations possibles ?
- ▣ Quels budgets ?

À quelle étape intervenir ?



Les étapes d'un projet d'énergie renouvelables © Energie Partagée

Quels coûts, risques et valorisations ?

Coûts ?

- ▣ Eolien : 2 à 300K€
- ▣ Méthanisation : 150 à 300k€
- ▣ Photovoltaïque : 50 à 200k€
- ▣ Micro hydro :50 à 200k€

Risques ?

- ▣ Socio-politiques
- ▣ financiers

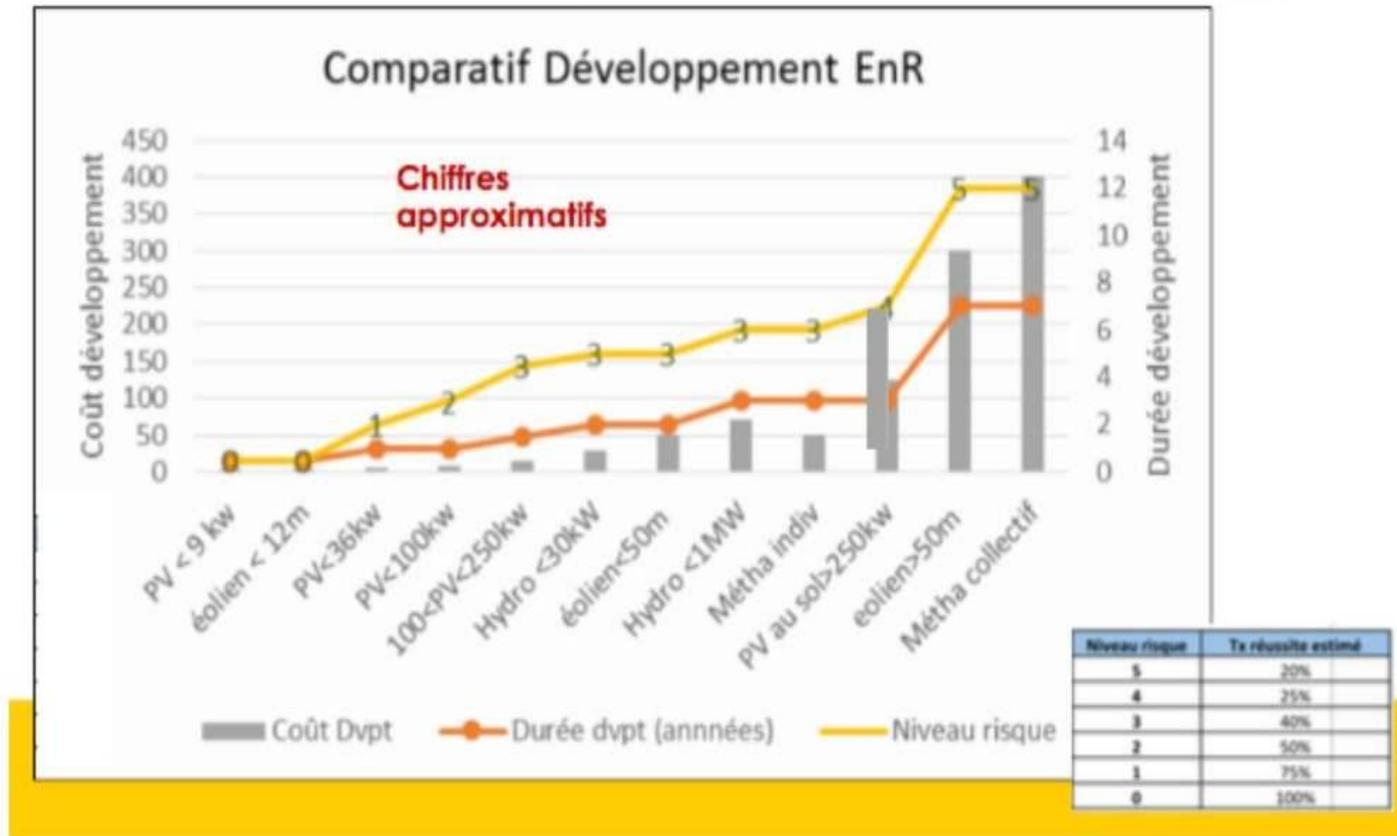
Valorisation ?

- ▣ Vente
- ▣ Apport partiel d'actifs
- ▣ Prime d'émission



VOLET TECHNIQUE		Frais à engager (hors temps passé par le porteur) – ordres de grandeur	Eollen > 50m	PV sol > 250 kWc	Hydro > 500 kW	à risque
PRÉ-DIAGNOSTIC	Recherche d'un site favorable	Etude de pré faisabilité (identification contraintes et consultations administrations)	5 à 10 k€	5 à 10 k€	5 à 10 k€	Oui
	Identification de ses caractéristiques					
	Réalisation d'un pré-projet					
	Consultations administrations					
DÉVELOPPEMENT	Étude de faisabilité détaillée	Etude de potentiel (vent, soleil, débits)	30 k€	2 k€	5 k€	Oui
	Analyse économique du projet	Etude de raccordement ERDF	1,5 k€	1,5 k€	1,5 k€	Oui
	Élaboration d'un plan d'affaires					
	Dépôt des demandes d'autorisations préalables Permis de construire, raccordement, tarifs d'achat, etc.	Etude d'impact (incluant expertises naturalistes, paysagère, acoustique,...)	100 à 150 k€	50 à 100 k€	50 k€	Oui
	Instruction puis obtention	Recours juridique (avocats...)	10 k€	10 k€	10 k€	Oui
	CONSTRUCTION	Préparation du chantier	Maîtrise d'oeuvre	2-3 % inv	2-3 % inv	5 % inv
Construction		Etudes complémentaires	variable	variable	variable	Non
Mise en service		Financement (audit bancaire,...)	10 à 50 k€	10 à 50 k€	10 à 50 k€	Non
EXPLOITATION	Production électrique	Frais d'exploitation et maintenance	variable	variable	variable	Non
	Maintenance	Frais administratifs	5 k€/an	5 k€/an	5 k€/an	Non
	Démantèlement ou rééquipement					

Valorisation du risque



Corrélation entre coût et durée de développement et niveau de risque © G. Marcenac - Enercoop Languedoc Roussillon

Financement citoyen

Bégawatts, Isac watts
Porté par EPV création d'outils
adaptés :



Financement citoyen

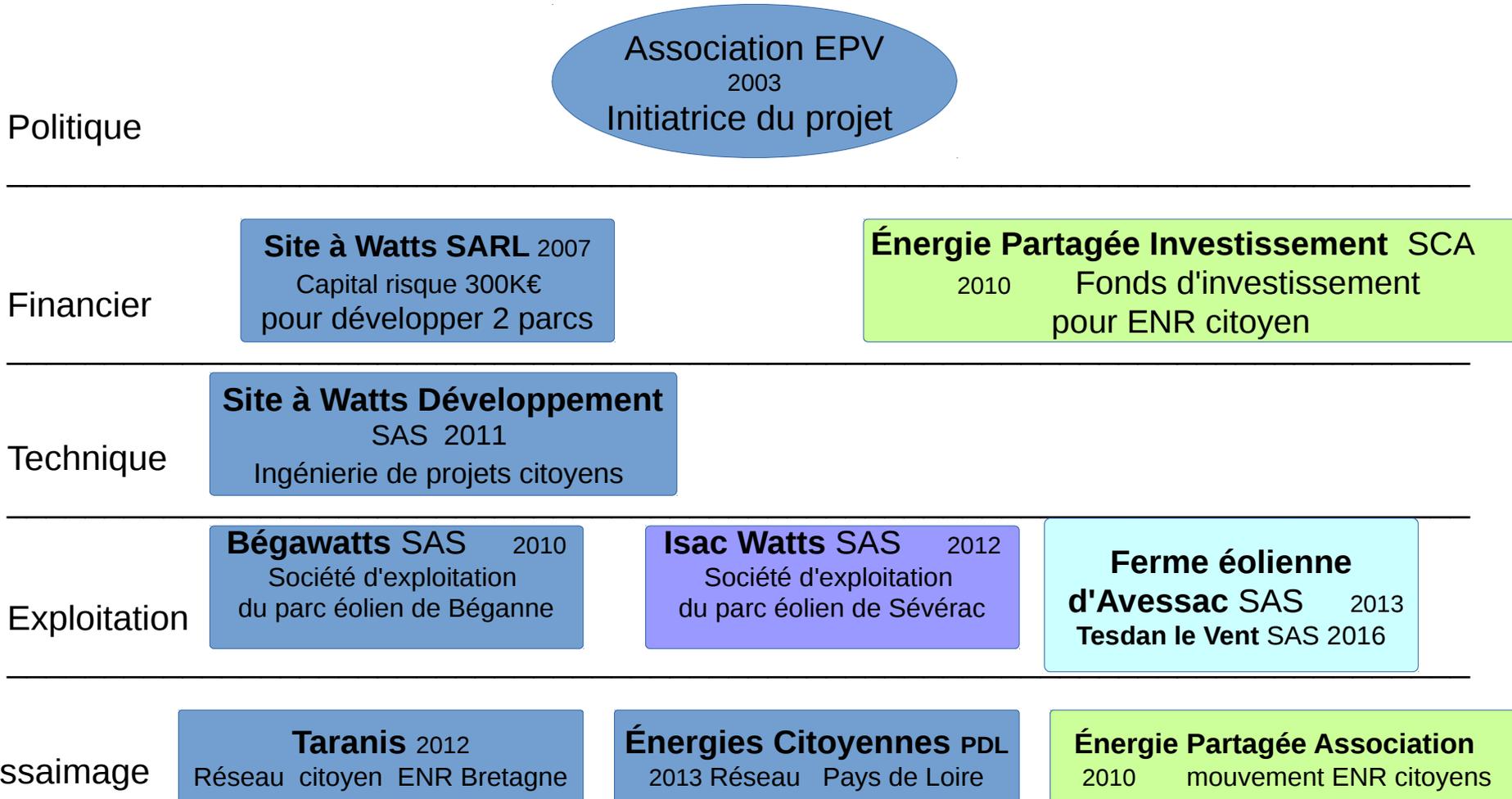
Clubs d'investisseurs

Communication restreinte si + de 150 actionnaires

- **L'organisation de réunions « Tupperwatts » permet de :**
 - Créer du lien social
 - Échanger sur des sujets peu abordés (la finance - l'économie)
 - Poser la question de l'utilisation de son épargne
 - Créer des outils financiers de territoire



Éoliennes en Pays de Vilaine : Une structure par besoin

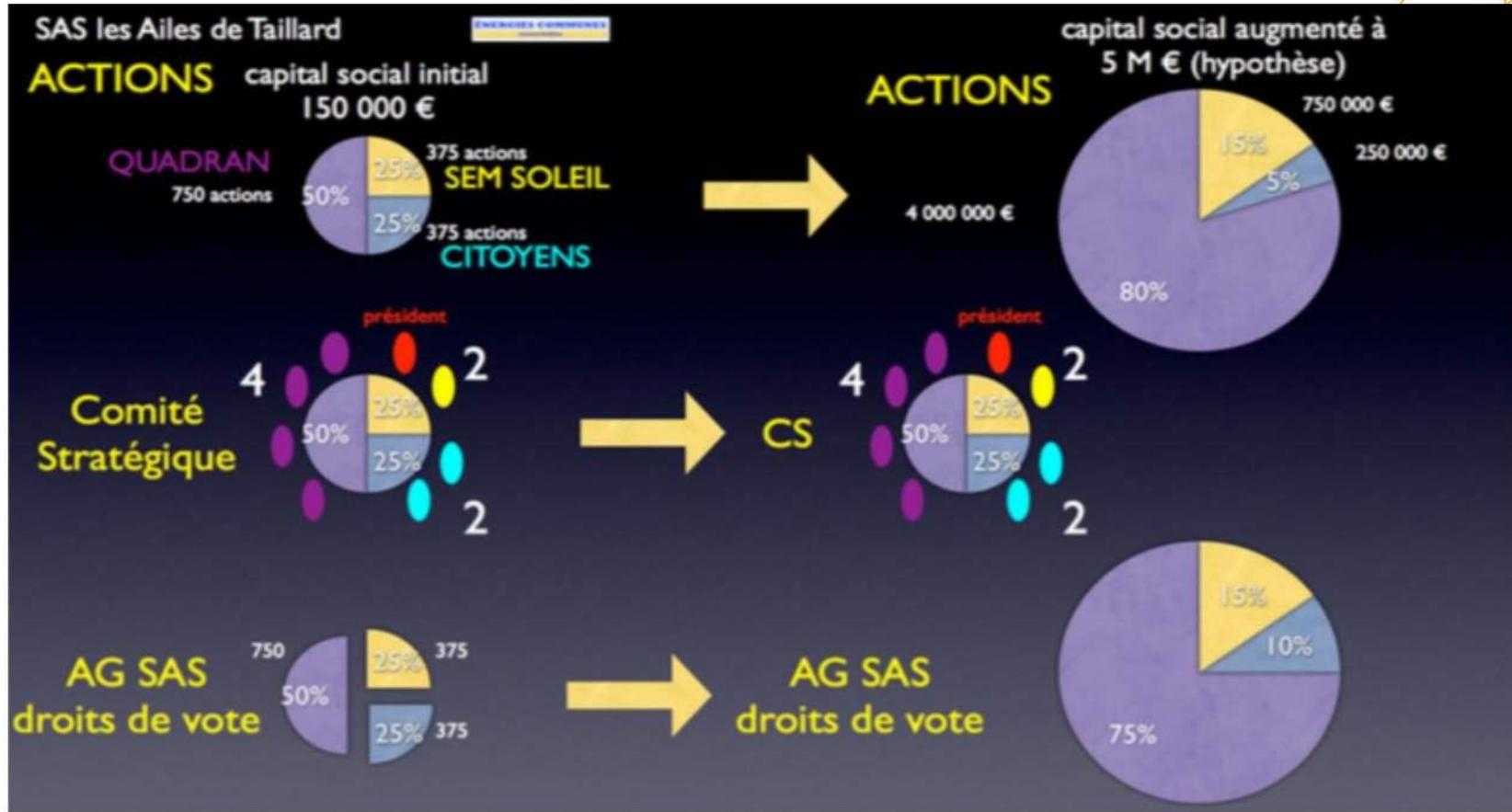


Financement citoyen

- ▮ **Énergie des Fées (association) créée en 2011 Fééol (SAS)
Prestataire technique PetT**
- ▮ **Eoliennes en Pays d' Ancenis (EOLA asso, 2010) crée en
2012 EOLA Développement (SAS)
48 clubs Cierc , prestataire :Site à Watts développement**
- ▮ **Sem Nièvre énergies (Sieeen + communes + sas
Bourgogne Energies citoyennes)**

Partenariats de Co-développement

Ailes du Taillard



Partenariats de Co-développement

Ferme éolienne d'Avessac (SAS- 2013)

Volonté communale forte depuis 2005 de créer un parc citoyen

- Eoliennes en Pays de Vilaine sollicitée pour co-développer avec Abowind
- Création d'une société de projet (FEA SAS) : 80% Abowind, 20% EPV

Répartition des rôles :

Abowind :

- finance et coordonne le développement technique

EPV :

- médiation locale
- Animation d'un comité de suivi
- animations sur les enjeux énergétiques



Outils de financement du développement

- ▣ **Fonds Oser (Rhône Alpes)**
- ▣ **Eilan (Bretagne)**
- ▣ **Lad Sela (Loire Atlantique)**

- ▣ **Energies Partagée Etudes**

- ▣ **À l'étude :**
- ▣ **Dispositif d' amorçage et développement**



Conclusions

- ▣ **La maîtrise du développement est possible pour les citoyens et collectivités : exemples de plus en plus nombreux et divers**
- ▣ **Nécessite une montée en compétence : des accompagnements et outils existent et se développent.**
- ▣ **De vrais projets de territoires avec des retombées économiques , sociales et environnementales .**



Décret loi LTE

Participation financière projets ENR

L'économie de l'**article 111 LTECV** prévoit la non soumission des titres émis par les sociétés portant un projet de production d'ENR à la réglementation relative aux offres publiques de titres financiers (OPTF) 11 .

Un projet de **décret d'application** de cette dérogation vient d'être adopté ce 29 septembre 2016. Il fixe les montants des offres, les valeurs nominales des titres, les catégories de titres et les catégories d'investisseurs pour lesquels les offres mentionnées à l'article 111 LTECV ne constituent pas des OPTF au sens de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier (CMF).

Valeurs :

- ▣ **inférieures à 100 k€ ou comprise entre 100 k€ et 5 000 k€ si elle porte sur des titres financiers qui ne représentent pas plus de 50 % du capital de l'émetteur sur 12 mois;**
- ▣ **adressées à des investisseurs qui acquièrent les titres financiers qui font l'objet de l'offre pour un montant total d'au moins 100 000 euros par investisseur et par offre distincte ;**
- ▣ **portant sur des titres financiers dont la valeur nominale s'élève au moins à 100 000 euros ou à la contre-valeur de ce montant en devises.**
- ▣ **elles s'adressent exclusivement à un cercle restreint de moins de 150 investisseurs, sous réserve que ces investisseurs agissent pour compte propre.**



www.energie-partagee.org

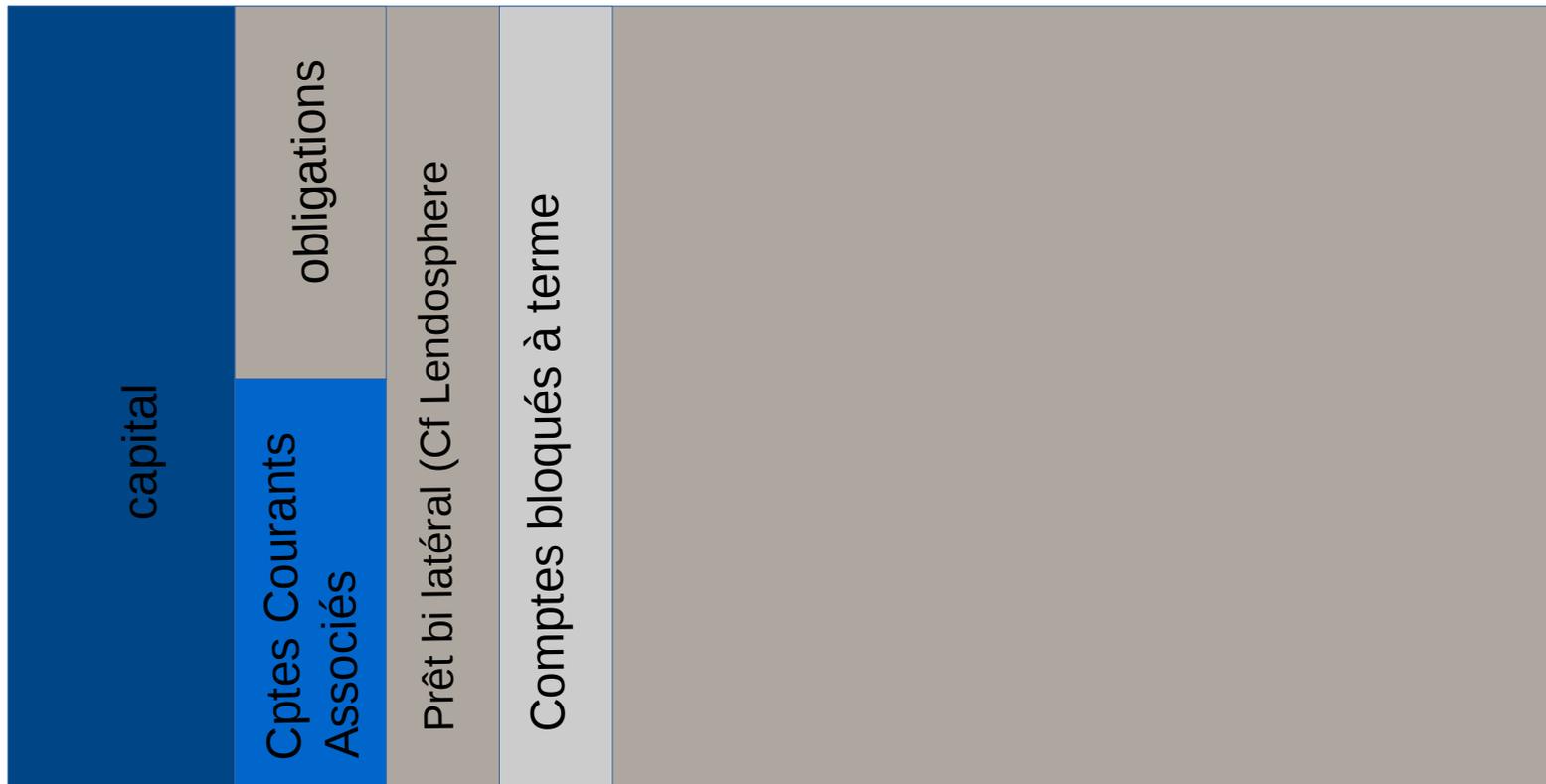


Principes de financement de projets

Coût total

Fonds propres

Dette (emprunts)



Financement participatif

banques



Les fonds propres permettent de lever les emprunts bancaires

le capital :

- ▮ détenu par des personnes physiques ou morales
- ▮ donne accès à la gouvernance

Les comptes courants associés : liés au capital

Les obligations , convertibles ou non émises par le porteur

Emprunts +Comptes bloqués à terme